



Toulouse le 15 février 2012

Objet : enseignement de l'occitan

à Monsieur le Recteur de l'académie
de Toulouse

Monsieur,

Faisant l'analyse globale des mesures de carte scolaire 1^{er} degré de nos huit départements, nous constatons qu'un certain nombre de postes consacrés à l'enseignement de l'occitan ont été proposés à la fermeture.

Sans présumer de la nécessaire défense de tous les autres postes relevant du droit commun, nous intervenons sur le point de l'occitan puisque seuls les postes langues régionales sont inscrits pour traitement singulier dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du 23 avril 2005.

Notre organisation a bien intégré qu'il s'agit là d'une des rares dérogations au caractère national de la loi dans ce domaine, puisque l'Etat partage sa responsabilité et l'organisation avec les collectivités territoriales.

En application de cette loi, le Rectorat travaille avec la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de la convention 2009-2015 qui prévoit "le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan et en occitan". »

En effet, ce programme académique de référence 2009-2015 a pour finalité de développer la transmission de la langue et de la culture occitanes par le système éducatif en élargissant l'offre et la qualité de leur enseignement, afin qu'un nombre plus important d'élèves puisse bénéficier de leur apport éducatif.

Dans ce même document, il est précisé en 10.4 que ces moyens seront augmentés par chacune des parties pour répondre aux besoins.

Le volet portant sur les postes d'enseignement de l'occitan de ces cartes scolaires nous semble en contradiction avec le texte et l'esprit de cette convention dans plusieurs départements.

Par conséquent, nous souhaitons

- que vos services établissent le bilan département par département de la carte scolaire des postes d'enseignement de l'occitan (conseillers pédagogiques, maitres itinérants, professeurs des écoles sur poste bilingue...), potentiel

Sgen CFDT Midi Pyrénées
3 chemin du Pigeonnier de la Cépière – Bât C – 31100 TOULOUSE
Tél : 05 61 43 71 56 – Fax 05 61 43 65 50 – toulouse@sgen.cfdt.fr
<http://sgenmidipy.free.fr>

2011-2012 et potentiel après carte scolaire 2012-2013 et que chaque membre du Comité Technique Académique en soit destinataire.

- que le Comité de suivi de la convention soit réuni en urgence afin de faire le bilan de ces cartes scolaires et de définir et proposer une carte des enseignements selon une programmation pluriannuelle assurant la cohérence de ces enseignements.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, à notre profond attachement au Service public d'Education.

Pour le Sgen – CFDT Midi – Pyrénées,

Nadine BIELLE
SAA Sgen – CFDT Midi - Pyrénées



Copie à : Monsieur Martin MALVY - "Président du Conseil Régional Midi - Pyrénées"

Sgen CFDT Midi Pyrénées
3 chemin du Pigeonnier de la Cépière – Bât C – 31100 TOULOUSE
Tél : 05 61 43 71 56 – Fax 05 61 43 65 50 – toulouse@sgen.cfdt.fr
<http://sgenmidipy.free.fr>